

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Annexes **PERIMETRE DE ZONE D'AMENAGEMENT DIFFERE**



Département de la Saône-et-Loire

Communauté de Communes Sud Côte Chalonnaise

Pièce n°	Approuvé le	Signature du/de la président-e
7-7	16 novembre 2022	Vu la délibération N°2022-11-08 approuvant le PLUi le 16 novembre 2022, Monsieur Antonio PASCUAL, Président de la c.c.S.c.



BISSEY-SOUS-CRUCHAUD	LE PULEY
BISSY-SUR-FLEY	ROSEY
BURNAND	SAINT-BOIL
BUXY	SAINTE HELENE
CERSOT	SAINT-GENGOUX-LE-NATIONAL
CHATEL-MORON	SAINT-GERMAIN-LES-BUXY
CHENOVES	SAINT-MARTIN-D'AUXY
COLLONGE-EN-CHAROLLAIS	SAINT-MARTIN-DU-TARTRE
CULLES-LES-ROCHES	SAINT-MAURICE-DES-CHAMPS
FLEY	SAINT-PRIVE
GENOUILLY	SAINT-VALLERIN
GERMAGNY	SANTILLY
GRANGES	SASSANGY
JULLY-LES-BUXY	SAULES
MARCILLY-LES-BUXY	SAVIANGES
MESSEY-SUR-GROSNE	SERCY
MONTAGNY-LES-BUXY	VAUX-EN-PRE
MOROGES	VILLENEUVE-EN-MONTAGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD COTE CHALONNAISE
Département de Saône et Loire

Séance du Conseil communautaire du 11 décembre 2019 à 19h
à MOROGES

Président de séance : Monsieur Daniel DUPLESSIS
Secrétaire de Séance : Madame Bernadette PLANCHE

Convocation envoyée le 5 Décembre 2019
Affichage le 13 décembre 2019

Nombre de délégués en exercice : 53
Nombre de présents : 42
Pour : 48

Nombre de votants : 48
Nombre de procurations : 6
Contre : 0

Abstention : 0

Délégués présents :

VENOT Gilles, DURAND Jean-Jacques, LANOISELET Dominique, DUPLESSIS Daniel, PLANCHE Bernadette, FLORET Pascal, DESBRIERE Marie-Rose, THOMAS Isabelle, BREDEL Bernard, VERJUX Didier, GRESSARD Jean-Jacques, DUCHAMP Michel, GORGE Jean-Noël, BERTRAND Roger, JANDOT Alain, GALLAND David, PASCUAL Antonio, VOISIN Jean-Marc, BILLON Jean-Pierre, DUPARAY Alexandre, PACAUD Joëlle, ROBIN Pierre, POROT Marie-Hélène, D'HEILLY Pierre, MENAGER Christian, DESSOLIN Joël, DELORME René, CANON Daniel, DOUHAY Chrystèle, ECKEL Alain, LANGLOIS Michel, GROUSSON Hubert, GAGNIARRE Claude-Bernard, PINGEOT Michel, PLANTIN Roger, MORICE Dominique, BLONDEAU Maurice, VALETTE Edmond, MORAIN Denis, NICOLAS Daniel, FENOGLIO Jean-Pierre, DUCAROUGE Jean-Claude,

Délégués excusés :

GALLAND Christian, COGNARD Laurent, PIFFAUT Martine (donne pouvoir à LANOISELET Dominique), GALLAND Pascal (donne pouvoir à ROBIN Pierre), LAGRANGE Josette (donne pouvoir à ECKEL Alain), VIROT Marie-France, MARILLIER Florent, PERRUSSON Jean-Pierre (donne pouvoir à DUPARAY Alexandre), GESTE James, BARETELLA Antonio (donne pouvoir à MORAIN Denis), BOIVIN Aurélie (donne pouvoir à BILLON Jean-Pierre),

**Délibération n°2019-12-15 : Instauration de zones d'aménagement différé sur les
Communes de Saint-Gengoux-le-National et de Sercy**

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L212-1 et suivants ainsi que l'article L300-1,

Considérant que les projets de Zones d'Aménagement Différé – ZAD – sont compatibles avec les orientations et objectifs du SCoT et s'inscrivent dans le projet de territoire tel que défini dans le projet d'aménagement et de développement durables du PLUi de la c.c.S.c.c.,

Considérant que les projets objets des présentes ZAD visent à mettre en œuvre un projet urbain, organiser le maintien, l'extension ou l'accueil des activités économiques, réaliser des équipements collectifs ou sauvegarder ou mettre en valeur les espaces naturels,

Considérant les fiches annexées à la présente délibération relatives à chacun des projets de ZAD,

Lorsqu'il est saisi d'une proposition de création de ZAD par l'EPCI compétent, le représentant de l'Etat dans le département peut prendre un arrêté délimitant le périmètre provisoire de la zone. Il est à noter que si l'acte créant la ZAD n'est pas publié à l'expiration d'un délai de 2 ans à compter de la publication de l'arrêté délimitant le périmètre provisoire, cet arrêté devient caduc.

La Communauté de Communes Sud Côte Chalonnaise souhaite créer sur les parcelles listées ci-après des Zones d'Aménagement Différé afin de constituer des réserves foncières ayant pour objet :

Numéro ZAD	Commune	Références cadastrales	Objet du Projet
1	Saint-Gengoux-le-National	AC 100 – AC 101	Création d'une gendarmerie
2	Saint-Gengoux-le-National	AB 25 – AB 26	Création d'un parking pour la Maison de Santé Pluridisciplinaire
3	Saint-Gengoux-le-National	AC 72	Création d'un équipement public et de son accès
4	Saint-Gengoux-le-National	AD 56 – AD 57 – AD 59 – AD 60	Extension de la zone d'activités de La Chassagne
	Sercy	OA 542 – OA 571	

5	Saint-Gengoux-le-National	AA 411 – AA 1 – AA 2 – AA 3 – OB 163	Renaturation du Nolange
---	---------------------------	--	-------------------------

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- **D'APPROUVER** la création de cinq Zones d'Aménagement Différé – ZAD – conformément aux fiches annexées à la présente délibération,
- **DE SOLLICITER** Monsieur le Préfet de Saône-et-Loire afin que soient créées les ZAD conformément aux fiches annexées à la présente délibération,
- **DE DEMANDER** à Monsieur le Préfet de Saône-et-Loire de prendre des arrêtés délimitant les périmètres provisoires de ces cinq ZAD correspondant aux fiches annexées à la présente délibération,
- **DE DEMANDER** que la Communauté de Communes Sud Côte Chalonnaise soit désignée comme titulaire du droit de préemption urbain à l'intérieur du périmètre de la ZAD numéro 4,
- **DE DEMANDER** que la Commune de Saint-Gengoux-le-National soit désignée comme titulaire du droit de préemption urbain à l'intérieur des ZAD n°1, n°2, n°3 et n°5,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

FAIT ET DELIBERE LES JOURS, MOIS ET AN CI-DESSUS
ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,
Daniel DUPLESSIS



Certifié exécutoire par le Président
pour avoir été reçu à la sous-préfecture
de Chalon-sur-Saône le :
publié, affiché ou notifié le : 13/12/19



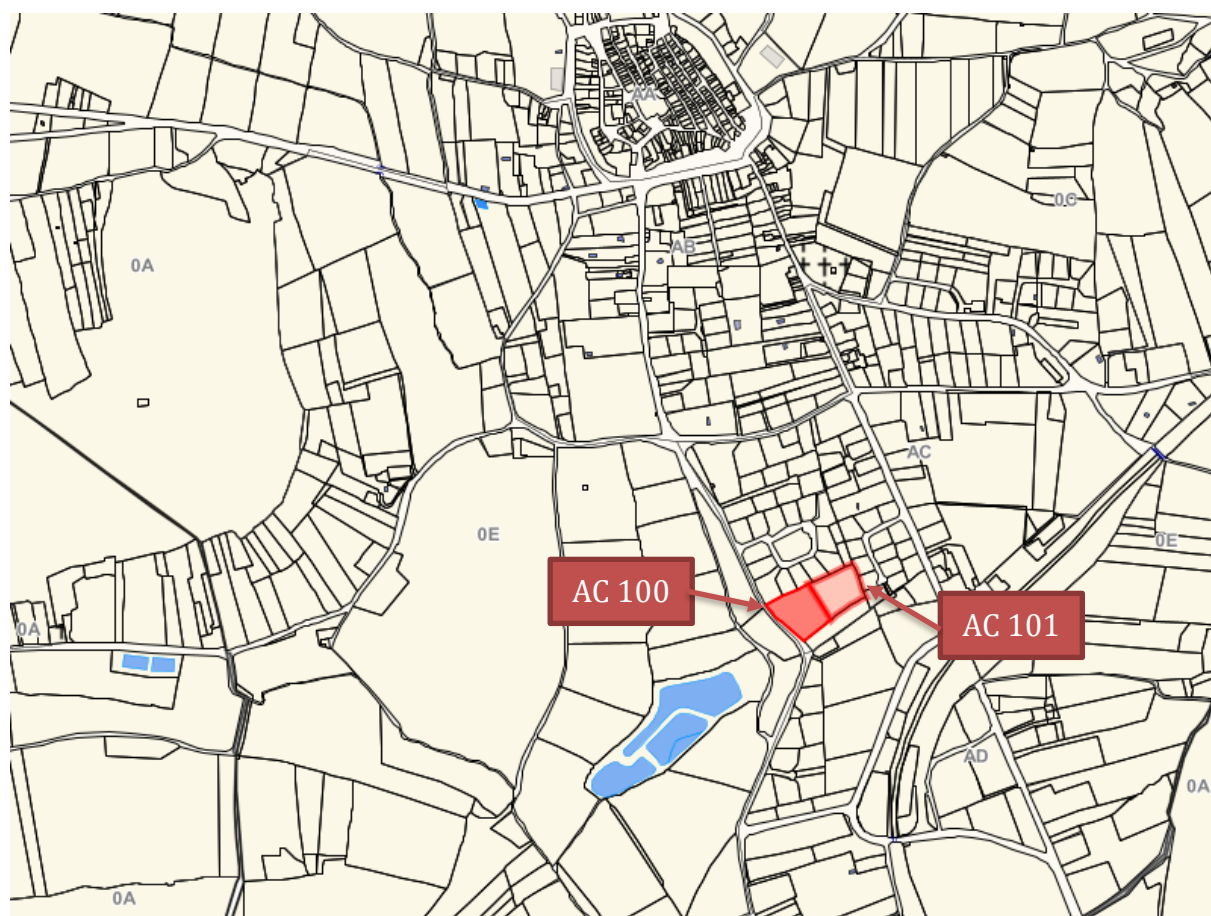
ZONE D'AMENAGEMENT DIFFERE Gendarmerie

Commune : Saint-Gengoux-le-National

Parcelles concernées : AC 100 – AC 101

Surface totale : environ 9 078 m²

Objet de la ZAD : création et aménagement d'une gendarmerie



Communauté de Communes Sud Côte Chalonnaise

3, impasse des Marbres - 71390 BUXY

☎ 03 85 45 05 26

secretariat@ccscc.fr

www.cc-sud-cote-chalonnaise.fr

 CCSCC - Communauté de Communes Sud Côte Chalonnaise

 @cc_scc

ZONE D'AMENAGEMENT DIFFERE
Parking Maison de santé pluridisciplinaire

Commune : Saint-Gengoux-le-National

Parcelles concernées : AB 25 – AB 26

Surface totale : environ 928 m²

Objet de la ZAD : création d'un parking pour la Maison de santé pluridisciplinaire



Communauté de Communes Sud Côte Chalonnaise

3, impasse des Marbres - 71390 BUXY

☎ 03 85 45 05 26

secretariat@ccscc.fr

www.cc-sud-cote-chalonnaise.fr

 CCSCC - Communauté de Communes Sud Côte Chalonnaise

 @cc_scc

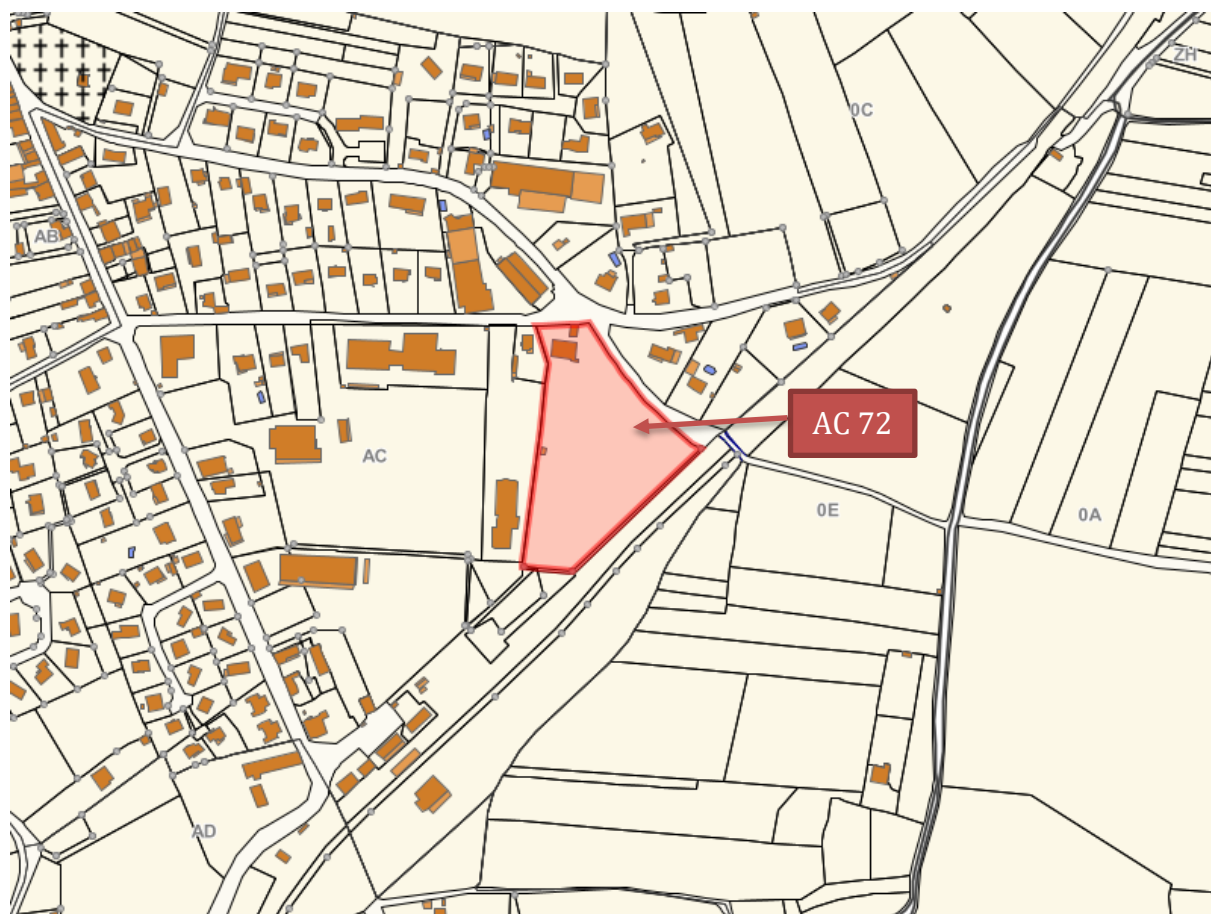
ZONE D'AMENAGEMENT DIFFERE
Construction d'un équipement public et de son accès

Commune : Saint-Gengoux-le-National

Parcelles concernées : AC 72 (pour partie)

Surface totale : environ 15 346 m²

Objet de la ZAD : Construction d'un équipement public et de son accès



ZONE D'AMENAGEMENT DIFFERE Extension ZA La Chassagne

Commune : Saint-Gengoux-le-National et Sercy

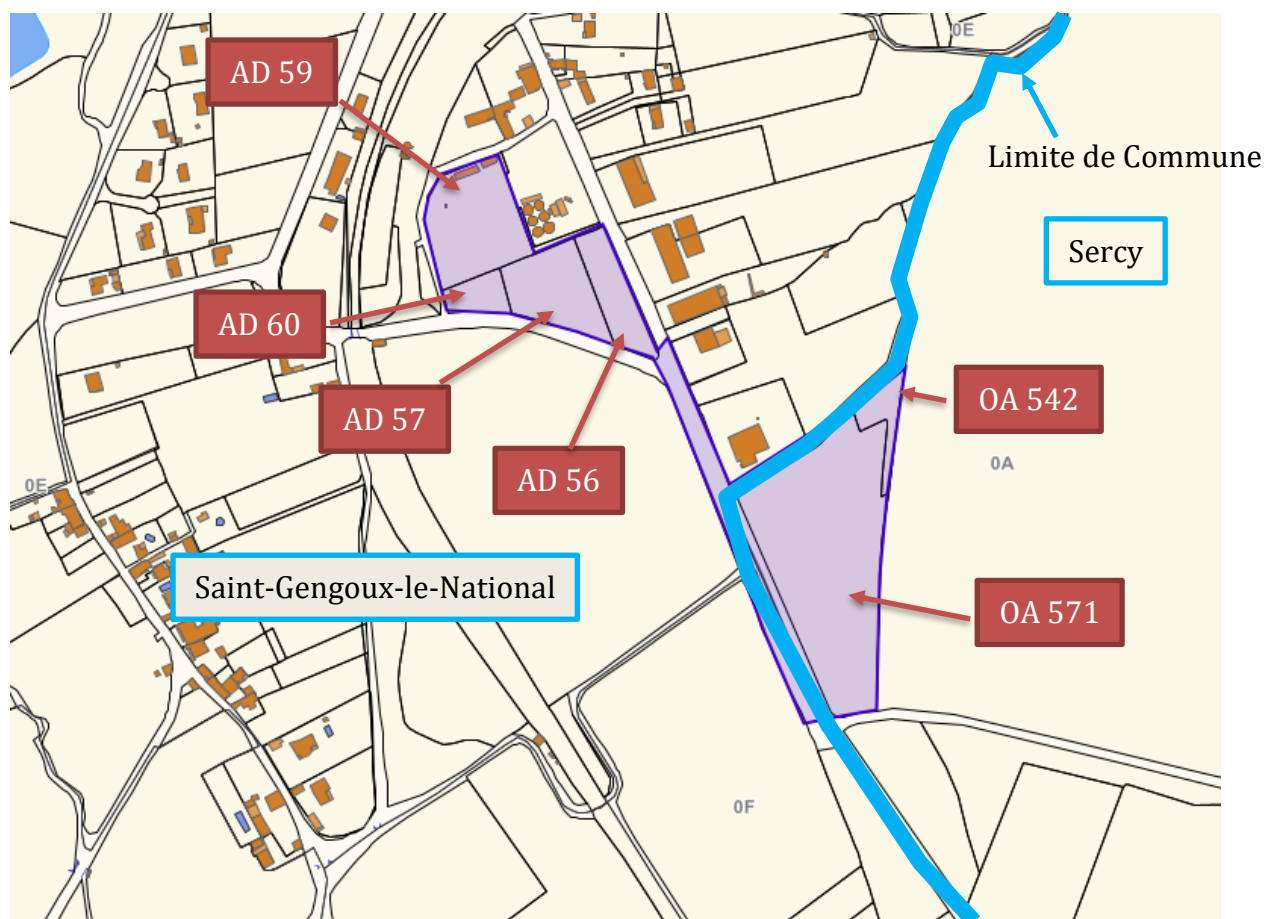
Parcelles concernées :

Pour Saint-Gengoux-le-National : AD56 – AD 57 – AD 59 – AD 60

Pour Sercy : OA 542 – OA 571

Surface totale : environ 37 310 m²

Objet de la ZAD : Extension de la ZA de La Chassagne de Saint-Gengoux-le-National



ZONE D'AMENAGEMENT DIFFERE Renaturation du Nolange

Commune : Saint-Gengoux-le-National

Parcelles concernées : AA 411 – AA 1 – AA 2 – AA 3 et B163

Surface totale : environ 21 830 m²

Objet de la ZAD : Renaturation du Nolange

